

**TARIFS Les Molières - Boullay-les-Troux**

ACTIVITE	Cotisation	ACTIVITE	Cotisation
Atelier Musique (1h30/semaine)	361 €	(1) Marche active - 1h	154 €
Batterie (individuel - 30 min)	660 €	Mémoire au village	17 €
Chant adulte/ados (1h30)	258 €	Orchestre	40 €
Danse en ligne - Country	70 €	Patchwork	30 €
(1) Danse EVEIL (4-5 ans / 13h30-14h15 : 45mn)	148 €	Peinture (samedi tous les 15 jours - 3h)	406 €
(1) Danse INITIATION (6-9 ans / 14h15-15h15 : 1h)	190 €	Peinture Stage (6 séances de 3h)	220 €
(1) Danse INTER/ADOS (11-17 ans / 19h-30h / 1h15)	210 €	Piano (individuel - 30 min)	590 €
(1) Danse ADULTES (>17 ans / 20h45-22h15 / 1h30)	230 €	Portugais (enfants)	5 €
Décoration 10 séances de 2h (Nous consulter)	192 €	QI-Gong (1h15)	260 €
(1) Football initiation (4 à 7 ans) 1h15	100 €	Stretching Postural (1h)	230 €
(1) Football enfant (9 à 13 ans) 1h30	120 €	Stretching - Pilâtes(1h)	190 €
Guitare (2 élèves - 30 min)	426 €	Théâtre enfants/ados (1h30)	230 €
Guitare (2 élèves - 40 min)	554 €	Yoga (1h15)	263 €
(2) GYM très douce (lundi - 1h)	Pass GYM 1cours/sem : 190 € 2 cours et +/-sem : 250 €	Stage Manga - 4 séances de 2h30 - fournitures incluses	110 €
(2) GYM douce (mardi - 1h)			
(2) GYM volontaire-tonique (mercredi - 1h15)			
(2) GYM tonique (mardi soir - 1h30)			
(2) GYM volontaire (jeudi matin - 1h15)			
(2) GYM dynamique (jeudi soir - 1h15)			
(2) GYM volontaire-tonique (vendredi soir - 1h30)			

ADHESION (Obligatoire): 16 € (-50%) à partir de la 3^{ème} personne de la même famille - **ADHESION Stage : 10 €**

L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation

(1) : certificat médical obligatoire (2) : questionnaire médical - nous consulter

EXTRAITS du REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION

1° - Fonctionnement :

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des **enfants mineurs**,

- **tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.**
- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, **jusqu'à l'heure de fin de séance.**
- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est demandé en début d'année pour toutes les activités sportives.

Un formulaire spécial est à la disposition des personnes qui suivent les séances de Gymnastique Volontaire. En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants et mini-gym : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.

2° - Tarifs :

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du Forum, et seront remboursés en cas d'abandon après 2 séances d'essais maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours reste acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.